

ÉDITO

C'est la rentrée, après une période estivale marquée par le dérèglement climatique, la canicule, les incendies... Les travaux vont reprendre. Après les élections professionnelles de juin dernier, les comités sociaux et économiques (CSE) s'installent.

La représentativité nationale de la CFDT dans le réseau consulaire est de 48,04%. La CFDT a ainsi gagné deux points supplémentaires par rapport aux élections de 2017.

La composition de la commission paritaire nationale qui s'en suit est la suivante : cinq sièges pour la CFDT et un seul siège pour l'UNSA dans le collège agents de maîtrise.

Pour rappel, la loi de 1952 n'étant pas abrogée, la CPN continue donc à gérer le statut national des agents publics, comme le point d'indice et d'autres problématiques liées directement au statut public. Quant à l'instance nationale de représentation du personnel (INRP), dont la composition et le fonctionnement sont définis par décret - décret en cours de rédaction et dont on connaît peu de choses à ce jour - elle aura les missions d'information qui étaient dévolues jusque-là à la CPN. Idéalement, ces deux instances devront travailler de concert sur la convergence des conditions d'emploi des deux catégories de personnel. :

Laurence Dutel



Laurence Dutel
Secrétaire générale CFDT-CCI



Bulletin aux adhérent.e.s.
Edition : Fédération des Services CFDT
Directeur de la publication :
Olivier Guivarch
CPPAP : 1024 S 07027
Conception et impression :
Inckôo 75017 Paris
Supplément du magazine fabriqué
selon les normes environnementales
de développement durable.

juillet-août-septembre 2022
Supplément à Inform'Action n° 318



cfdt-services.fr

SOMMAIRE

- ÉDITO
- ACTUALITÉS

: Élections professionnelles de juin 2022



Comme ce fut le cas en 2017, la CFDT CCI a présenté des listes dans quasiment toutes les régions.

Nous avons été confrontés à une liste intersyndicale composée de trois syndicats (CFE-CGC, CGT et UNSA) qui, malgré leur alliance que je continue à qualifier de « mariage de la carpe et du lapin », a souvent rencontré des difficultés à constituer des listes complètes.

Cette alliance, qui ne peut être que politique et non au service des salariés, ne constitue qu'aveu de faiblesse. Ils ont même renoncé à leurs propres valeurs pour s'unir.

Maintenant que va-t-il se passer ?

Comment être force de propositions alors qu'ils ne sont d'accord

sur rien, sauf qu'ils ne sont pas d'accord ? Vous l'aurez compris, cette prochaine mandature a toutes les chances d'être la mandature de l'immobilisme.

À l'extrême, la présence de leurs trois logos sur un tract ne cache pas l'absence de militants.

Malgré leurs assertions permanentes affirmant qu'ils défendent les droits des salariés, sous-entendu « la CFDT est l'alliée du patron », ils ne désirent, en réalité, qu'une chose : se répartir entre eux les différents mandats ainsi que les heures de délégation, truster les commissions et décider entre eux leurs « petits arrangements entre amis ». Il reste une quinzaine à décider pour eux sans prendre en compte l'intérêt collectif. C'est ce qu'ils ont fait quand ils n'ont

pas signé la convention collective nationale CCI. Leur manque de solidarité les conduit toujours à prôner le statut pour tous. Quelle hérésie !!!

Notre nouvelle ministre, Olivia Grégoire, n'a aucunement l'intention de revenir sur les prises de position de son prédécesseur. Continuer dans cette voie ne mènera à rien. C'est une stratégie perdante.

Nous aimerions, nous aussi, annoncer le statut pour tous et toutes, mais cela serait pure démagogie.

De plus, ils se trompent d'ennemi, en attaquant systématiquement la CFDT plutôt que l'employeur.

Un exemple simple pour illustrer cela : le budget consacré aux activités culturelles et sociales, désormais budget du CSE. Le fonds social dans les CCI finançait à la fois les aides d'urgence et les activités culturelles et sportives à raison d'une part employeur (0,5%) et d'une part salarié (0,25%), soit, en tout, 0,75% de la masse salariale, sauf à la CCR Paris - Île-de-France où le budget est de 1%.

Malgré les préconisations du président de CCI France et le Code du travail, qui impose un budget au moins égal à celui de l'année précédente, certains directeurs généraux ont imposé une baisse de ce financement en attribuant une quote-part de 0,75%, donc une baisse de budget.

Un autre risque se profile : l'autonomie des CCIR. Certaines n'attendent que cela.

Au lieu de se concerter au niveau national entre représentants syndicaux, chaque CSE a négocié. Résultat : des disparités d'une région à l'autre.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cfdt-cci.com

■ Résultats des élections de juin 2022

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, **la CFDT reste**

la première organisation syndicale dans les régions où elle a présenté des candidats, sauf en

Nouvelle-Aquitaine, fief depuis toujours de l'UNSA. **■ voir tableau 01.**

■ Tableau 01 Représentativité syndicale par région

Régions	CFDT	CGT	UNSA	CFE-CGC	CFTC	FO
Pays de la Loire	94,02%	1,97%	2,93%	1,97%	0,00%	0,00%
Centre	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Occitanie	80,90%	0,00%	19,10%	0,00%	0,00%	0,00%
Grand Est	41,69%	16,33%	23,57%	20,06%	0,00%	0,00%
Nouvelle-Aquitaine	24,34%	21,19%	34,31%	20,17%	0,00%	0,00%
AURA	58,32%	15,40%	11,67%	14,61%	0,00%	0,00%
Bourgogne-Franche-Comté	32,68%	18,85%	26,93%	21,54%	0,00%	0,00%
Hauts-de-France	51,29%	19,07%	16,05%	15,59%	0,00%	0,00%
Normandie	41,94%	21,23%	21,23%	15,60%	0,00%	0,00%
CCIF	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PIF	32,97%	25,95%	16,11%	15,48%	6,47%	3,02%
Bretagne	54,51%	20,91%	12,74%	11,84%	0,00%	0,00%

■ Le point d'indice

l'augmentation du point d'indice des agents publics est une revendication forte.

Soutenue par notre fédération, la CFDT CCI a mené un grand nombre d'actions :

- courriers aux parlementaires, députés nouvellement élus et sénateurs, dont un certain nombre ont réagi positivement à notre demande en déposant des amendements ;
- courrier à Bruno Le Maire et au directeur de cabinet de la nouvelle ministre de tutelle.

Nous avons également interpellé

le président de CCI France qui avait prévu des négociations salariales dès le 20 juin, suite au premier tour des élections.

Malgré nos diverses relances, au 14 juillet, nous n'étions toujours pas convoqués.

La raison invoquée par CCI France était que toutes les organisations syndicales représentatives n'avaient toujours pas nommé leur chef de file.

En effet, la CGT et l'UNSA n'avaient mandaté personne.

Les réunions viennent donc de

reprendre en septembre. La question est désormais de

savoir quelle va être la stratégie de ces syndicats ?



: Convention CFDT



Consciente des changements de paradigme dans la représentation du personnel et des instances, la CFDT CCI a proposé des formations à ses militants, bien en amont des élections.

Pour travailler plus concrètement, une convention est organisée du 17 au 20 octobre prochains pour l'ensemble des élus du comité

social et économique (CSE), des délégués syndicaux et des représentants syndicaux.

Il s'agira de travailler sur cet énorme bouleversement culturel, mais aussi de préparer les discussions et les négociations à venir dans l'objectif de maintenir le réseau consulaire.

La volonté d'autonomie et d'in-

dépendance des chambres de commerce et d'industrie de région conjuguée au désintérêt manifeste de CCI France pour le social, malgré le discours rassurant du président de CCI France, nous oblige à travailler bien en amont afin de faire des propositions analogues dans chacune des régions et, ainsi, de ne pas accentuer les différences de traitement entre les salariés.

: Fonds social dédié



Nous vous rappelons que notre assureur, Harmonie Mutuelle, dispose d'un fonds social dédié aux salariés des CCI adhérents ainsi qu'aux retraités qui ont choisi de garder cette mutuelle.

Une commission présidée par la

CFDT, à laquelle participent CCI France et l'UNSA, se réunit régulièrement pour étudier les dossiers présentés par les deux assistantes sociales dédiées, Ketsia Faune et Manon Vriet, dont les adresses mail sont les suivantes :

ketsia.faune@harmonie-mutuelle.fr

manon.vriet@harmonie-mutuelle.fr.

La prochaine réunion aura eu lieu en septembre.

Ce fonds intervient en complément des aides accordées par les CCIR et tout autre organisme à vocation sociale.

: L'application « CFDT Services »

Si les nouvelles technologies ont bien souvent un impact conséquent dans nos secteurs d'activité, elles peuvent

aussi être utilisées pour faciliter notre travail syndical au quotidien. Pour aider ses militants, la fédération des Services a rassemblé ses

applications « *Bulletin d'adhésion* » et « *Élections* » en une seule avec, en bonus, des nouveautés.

Avec cette application, vous

pouvez enregistrer directement depuis un téléphone une nouvelle adhésion et vous tenir informés de l'actualité de nos secteurs.

Téléchargez l'application « CFDT Services », disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation mobiles IOS et Android, sur votre store ou en scannant l'un des flashcodes.

